

APPEL A CANDIDATURES

POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) COORDONNATEUR/TRICE NATIONAL(E) EN SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE ET SANTE MATERNELLE ET INFANTILE (SSR/SMI)

Contexte de la mission

SOS Villages d'Enfants International est l'organisation faîtière de la fédération mondiale de SOS Villages d'Enfants. En tant qu'organisation non gouvernementale de développement social, nous soutenons les enfants privés de soins parentaux et les familles vivant dans des conditions difficiles par le biais de services de soins, d'éducation, de santé et d'aide d'urgence, et nous défendons les droits des enfants et des jeunes, en alliance avec une grande diversité de partenaires. SOS Villages d'Enfants mène des actions dans plusieurs communautés au Togo à partir de ses programmes de Lomé, Atakpamé, Kara et Dapaong. Dans le cadre du renforcement de ses interventions en santé, SOS Villages d'Enfants au Togo s'engage dans un processus de recrutement d'un(e) Coordonnateur/trice national(e) en santé sexuelle et reproductive et santé maternelle et infantile (SSR/SMI) ayant les qualifications, expériences professionnelles et aptitudes suivantes :

Titre du Poste : Coordonnateur/trice national(e) SSR/SMI

Lieu d'affectation : Direction Nationale sis à Lomé

Type de contrat

- Contrat CDD d'un an (1an) renouvelable sur la base des performances
- Début du contrat souhaité : Octobre 2026

Résumé du poste :

Sous la supervision du Manager Développement des Programmes, il/elle apporte un appui technique aux coordonnateurs de projets, aux équipes de terrain et aux partenaires locaux afin de garantir la qualité, la cohérence et l'efficacité des interventions en SSR/SMI. Il/elle veille au respect des normes nationales et internationales, au renforcement des capacités des partenaires, à l'implication des adolescents, des parents et des communautés, ainsi qu'à l'intégration de la santé, de la protection de l'enfant et de l'égalité de genre. Le/la titulaire contribue également au développement de nouvelles initiatives, au suivi-évaluation, à la capitalisation des résultats, au plaidoyer et à la représentation de l'organisation dans les cadres nationaux de coordination en SSR/SMI.

Principales attributions

Coordination stratégique et développement des programmes

- Coordonner l'identification, la formulation, la mise en œuvre et le suivi des projets SSR/SMI et des projets connexes ;
- Contribuer à l'élaboration et à la révision des stratégies nationales de promotion de la santé, de prévention et de santé communautaire ;
- Participer à l'élaboration des notes conceptuelles, propositions de projets, cadres logiques, budgets et plans de travail ;
- Veiller à l'intégration des approches fondées sur les droits de l'enfant, sensibles au genre et adaptées aux adolescents ;
- Conseiller la Direction nationale sur les besoins, les politiques et les évolutions prioritaires en matière de SSR/SMI.

SOS Villages d'Enfants au Togo
Direction Nationale
112, rue Kivadjoi, Tokoin Wuiti
01 BP 1394 - Lomé

Tél. : +228 91 44 22 22

direction.nationale@sos-togo.org

<https://www.facebook.com/sostogo.org>
https://twitter.com/sos_togo

Appui technique aux projets et aux équipes

- Apporter un appui technique régulier aux coordonnateurs de projets et aux équipes opérationnelles ;
- Veiller à la qualité et à la conformité des interventions avec les documents de projet, les plans de travail, les budgets, les normes nationales et les exigences des bailleurs ;
- Promouvoir des services de santé adaptés aux adolescents, accessibles, confidentiels, respectueux et non discriminatoires ;
- Appuyer la mise en place d'un paquet minimum d'activités SSR et de mécanismes d'orientation vers les services de santé, de protection et d'accompagnement psychosocial ;
- Veiller à la prise en compte des besoins spécifiques des filles, des adolescents vulnérables et des jeunes vivant avec un handicap.

Renforcement des capacités et accompagnement

- Identifier les besoins de renforcement des capacités des équipes et des partenaires locaux ;
- Élaborer et mettre en œuvre des plans de formation, de coaching et d'accompagnement technique ;
- Organiser et faciliter les sessions de formation, de supervision et d'apprentissage entre pairs ;
- Appuyer les équipes dans la préparation des plans d'action, des budgets et des plans de suivi ;
- Effectuer des visites de supervision, formuler des recommandations et assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Participation des adolescents, des parents et des communautés

- Faciliter la participation significative des adolescents et des jeunes à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des projets ;
- Promouvoir la participation égale des filles et des garçons ainsi que la prise en compte des besoins des groupes vulnérables ;
- Appuyer l'implication des parents, tuteurs, leaders communautaires, enseignants et relais communautaires ;
- Renforcer les connaissances et les compétences des communautés en matière de santé maternelle, infantile et reproductive ;
- Veiller à la mise en place de mécanismes sûrs de retour d'information et de plainte pour les enfants, les adolescents et les communautés.

Suivi-évaluation, rapportage et capitalisation

- Contribuer à l'élaboration des cadres de résultats, des indicateurs et des plans de suivi des projets ;
- Veiller à la qualité, à la disponibilité et à la fiabilité des données SSR/SMI ;
- Appuyer la collecte, la compilation et l'analyse des données quantitatives et qualitatives ;
- Préparer les rapports techniques périodiques, les tableaux de bord et les contributions aux rapports destinés aux bailleurs ;
- Documenter les bonnes pratiques, les innovations et les leçons apprises et contribuer à la diffusion des résultats.

Profil et compétences recherchés

- Être de nationalité togolaise ;
- Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau Bac+4 ou Bac+5 en santé publique, santé communautaire, promotion de la santé, sciences infirmières, assistance médicale d'État, médecine, sciences sociales ou dans tout autre domaine pertinent ;
- Un Master ou une Spécialisation en santé sexuelle et reproductive, santé maternelle et infantile, santé des adolescents ou gestion des projets de santé constitue un atout ;

- Justifier d'au moins sept années d'expérience dans la gestion, la coordination ou l'appui technique aux projets de santé communautaire, de promotion de la santé, de SSR ou de SMI;
- Avoir une expérience avérée dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de projets SSR/SMI ;
- Posséder une expérience dans la mise en œuvre de programmes destinés aux adolescents et aux jeunes ;
- Avoir une expérience dans le renforcement des capacités des équipes, des partenaires et des communautés ;
- Justifier d'une expérience en suivi-évaluation, analyse des données et rédaction de rapports destinés aux bailleurs ;
- Une expérience de collaboration avec le ministère de la Santé, les services sanitaires, les ONG nationales ou internationales constitue un atout;
- Une expérience dans les domaines de la protection de l'enfant, de l'égalité de genre, de la prévention des violences et de la participation des jeunes est souhaitée.

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature comprenant un CV à jour ainsi qu'une lettre de motivation adressée à la Directrice Nationale de SOS Villages d'Enfants Togo devront être envoyés à l'adresse électronique suivante : employment.togo@sos-togo.org avec en objet "**CNSSR/SMI2026**".

La date limite de réception des dossiers est fixée au 21 août 2026. Seules les candidatures retenues seront contactées pour la suite du processus. Les dossiers de candidature incomplets et/ou avec un objet différent ne seront pas examinés.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées à postuler.

SOS VILLAGES D'ENFANTS AU TOGO NE PERÇOIT DE FRAIS À AUCUN STADE DU RECRUTEMENT (DÉPÔT OU TRAITEMENT DE LA CANDIDATURE, TEST, ENTRETIEN, ETC.), ET ELLE NE DEMANDE AUCUNE INFORMATION BANCAIRE.

Ce que nous défendons :

SOS Villages d'Enfants s'engage à créer et à maintenir un environnement bienveillant et protecteur, qui promeut ses valeurs fondamentales, et prévient et traite la maltraitance et l'exploitation des enfants. Nous condamnons fermement toutes les formes de maltraitance et d'exploitation des enfants, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de notre organisation, et répondons toujours à tout cas de maltraitance avéré, présumé ou tenté dans notre sphère d'influence en fonction de sa nature. Des efforts sont déployés pour que des mécanismes soient mis en place afin de sensibiliser, d'aider à la prévention, d'encourager le signalement et de faciliter la réponse. Ils vont d'actions de développement des ressources humaines telles que la formation et le conseil à des mesures telles que la suspension, le licenciement et l'action en justice.

SOS Villages d'Enfants s'engage à créer et à maintenir un environnement de travail sûr pour notre personnel, les enfants et les jeunes et les communautés pour lesquels nous travaillons. L'organisation interdit le harcèlement, l'exploitation et les abus par ou envers tout employé, superviseur, directeur, enfant, jeune, communauté, partenaire, candidat ou autre individu ou entité avec lequel les employés de SOS Villages d'Enfants entrent en contact dans le cadre de leur travail. Tous les employés sont tenus d'exercer leurs fonctions conformément à notre politique de prévention et de protection contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels.